

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

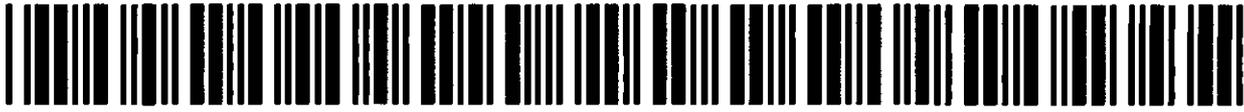
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 14797
Numéro SIREN : 439 275 751
Nom ou dénomination : KALOGIANNIS FOURRURES

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2022 sous le numéro de dépôt 57000



20220570002021

DATE DEPOT : 07/06/2022

N° DE DEPOT : 57000

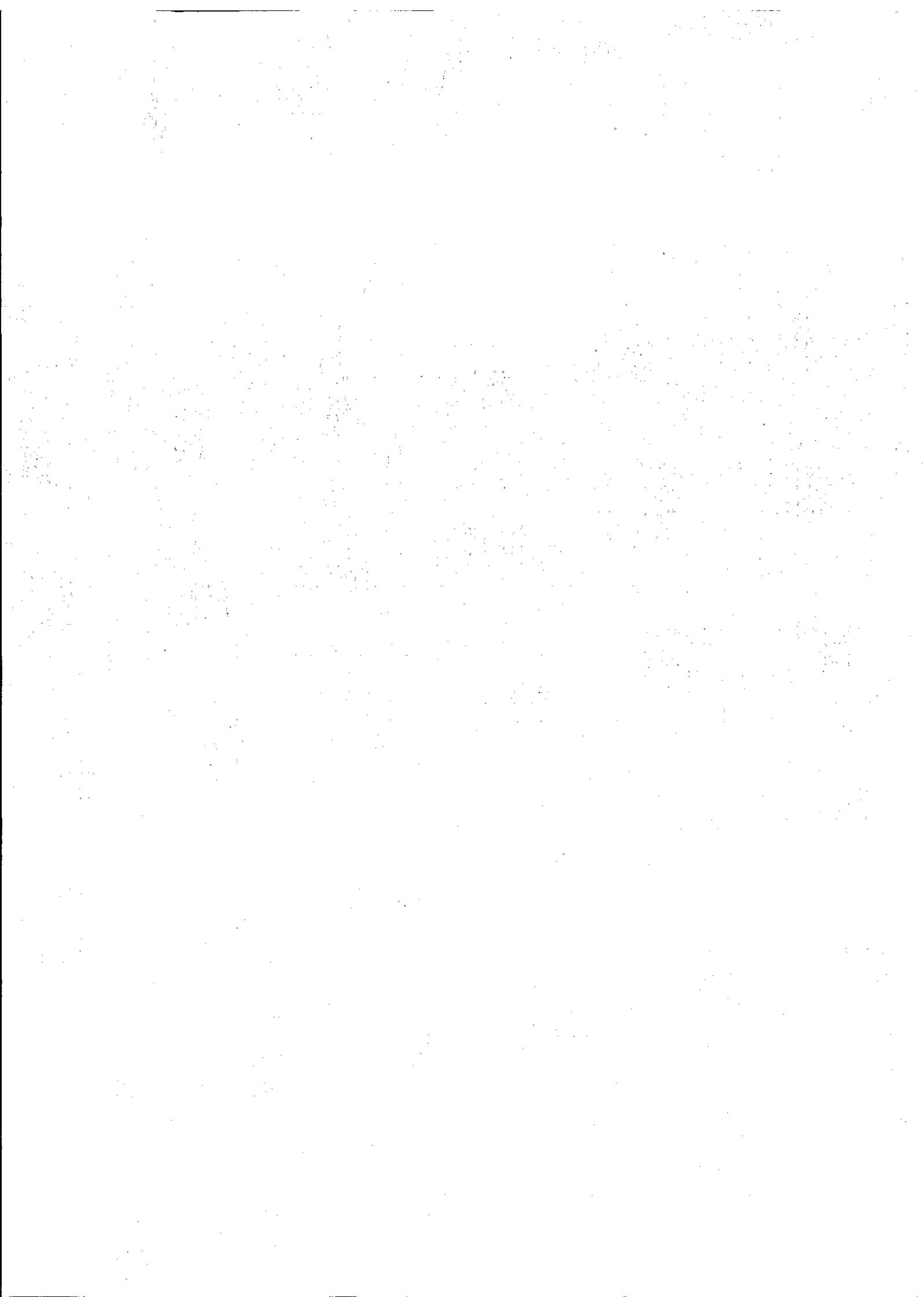
N° GESTION : 2001B14797

N° SIREN : 439275751

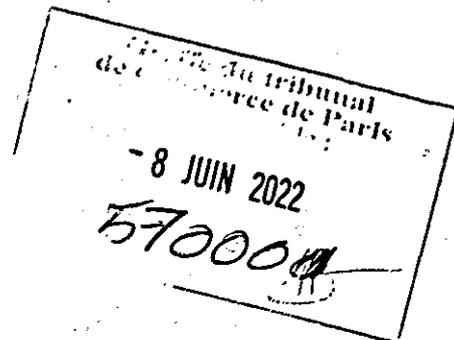
DENOMINATION : KALOGIANNIS FOURRURES

ADRESSE : 25 rue d'Hauteville 75010 Paris

MILLESIME : 2021



SARL KALOGIANNIS FOURRURES
AU CAPITAL DE 8 000 EUROS
SIEGE SOCIAL/ 25 RUE D HAUTEVILLE
75 00 PARIS



RCS DE PARIS / 439 275 751

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille VINGT DEUX et le 31 MAI à 10 heures

Les associées de la SOCIETE KALOGIANNIS FOURRURES «SARL KALOGIANNIS FOURRURES» SIS 25 RUE D HAUTEVILLE 75 010 PARIS ayant émis 100 PARTS sociales de 80 € chacune, se sont réunies en assemblée générale au siège social, sur convocation DU PRESIDENT.

L'assemblée est présidée par Monsieur KALOGIANNIS GEORGIOS, GERANT
Titulaire de 50 PARTS

La présidente constate la présence de :

-MR KALOGIANNIS XENOFON Titulaire de 50 PARTS

Total 100 PARTS

EST présent

Et déclarent, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Puis, LE GERANT met à la disposition des membres de l'assemblée les documents suivants concernant la CLOTURE DES COMPTES DE LA SARL KALOGIANNIS FOURRURES

au. 31 DECEMBRE 2021

- Le bilan et compte de résultat des comptes clôturés au 31 DECEMBRE 2021.
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'associée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-Rapport de la présidence sur la situation de la société clôturée le 31 DECEMBRE 2021

et approbation de ce rapport.

-Examen et approbation des comptes et du bilan dudit clôturés au 31 DECEMBRE 2021.

X X

KG

-Quitus à la gérance

il déclare que le texte des résolutions, le compte de résultat, le bilan ainsi que tous les documents voulus par la loi ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, quinze jours au moins avant la tenue de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette résolution.

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance, la discussion est ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le gérant met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture de la PRESIDENCE et les explications complémentaires fournies verbalement par la présidente, approuve à l'unanimité sans aucune réserve et décide d'affecter le DEFICITE, s'élevant à 16 442 €.

(SEIZE MILLE QUATRE CENT QUARANTE DEUX Euros).

A clôture de l'exercice de la société en report à nouveau et approuve les comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par Le GERANT au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et donné quitus de son mandat pour la clôture de la SARL KALOGIANNIS FOURRURES au 31 DECEMBRE 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

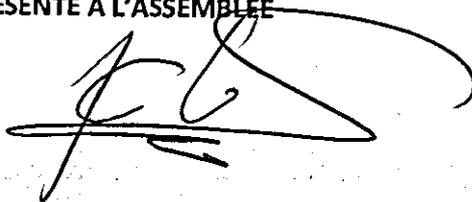
TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, déclare approuver ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DE TOUT CE QUE DESSUS, IL A ETE DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL QUI A ETE SIGNE PAR L'ASSOCIEE PRESENTE A L'ASSEMBLEE



SARL KALOGIANNIS FOURRURES

AU CAPITAL DE 8 000 EUROS

**SIEGE SOCIAL – 28 RUE D HAUTEVILLE
75 010 PARIS**

RCS DE PARIS / 439 275 751

RAPPORT DE LA PRESIDENCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MAI 2022

Monsieur,

Nous sommes réunis ce jour en assemblée générale ordinaire annuelle en exécution des prescriptions légales pour vous rendre compte de l'activité de notre société et du résultat de ma gestion durant l'exercice écoulé clos le 31 DECEMBRE 2021 clôture des comptes, et pour soumettre l'approbation du compte de résultat et du bilan dudit exercice, l'affectation des résultats et enfin les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966.

Le rapport de la GERANCE, le compte de résultat de même que le bilan, ont été mis à la disposition dans les conditions et les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Au cours de cet exercice 2021, la société a réalisé un chiffre d'affaire de 20 747 €uros
SOIT UNE DIMINUTION DE 10% ENVIRON PAR RAPPORT A 2020

Le compte de résultat présente un solde DEFICITAIRE DE 16 442 €uros.

Je vous propose d'affecter ce bénéfice en report à nouveau.

Je vous remercie de votre présence à l'assemblée, et espère que vous approuverez les comptes et la situation qui vous sont soumis.

LA GERANCE



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2021

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SARL KALOGIANNIS FOURRURES 25 RUE D HAUTEVILLE 75010 PARIS FRANCE		25 RUE D HAUTEVILLE 75010 PARIS	
SIRET 43927575100022			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées FOURRURES

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	16 442
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur <input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/>	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé sage ciel

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

Tél : Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : Identité du déclarant :

CGA Viseur conventionné N° d'agrément CGA

Date : 01062022 Lieu : paris

Qualité : gerant

Nom du signataire : M kalogiannis georgios

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise <u>SARL KALOGIANNIS FOURRURES</u>							Néant <input type="checkbox"/>					
Adresse de l'entreprise <u>25 RUE D HAUTEVILLE 75010 PARIS</u>												
SIREN <u>4 3 9 2 7 5 7 5 1</u>												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>				Durée de l'exercice précédent* <u>0</u>								
							Exercice N clos le					
							3 1 1 2 2 0 2 1					
ACTIF							Brut		Amortissements-Provisions		Net	
							1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012					
			Autres *		014	1 545	016	1 545				
	Immobilisations corporelles *				028	33 940	030	25 529			8 411	
	Immobilisations financières * (1)				040	1 601	042				1 601	
	Total I (5)				044	37 086	048	27 074			10 012	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052						
		Marchandises *		060	28 320	062				28 320		
	Avances et acomptes versés sur commandes				064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *				068		070				
		Autres* (3)				072		074				
	Valeurs mobilières de placement				080		082					
	Disponibilités				084	22 445	086				22 445	
Charges constatées d'avance*				092		094						
Total II				096	50 765	098				50 765		
Total général (I + II)				110	87 851	112	27 074			60 777		
PASSIF							Exercice N		NET-			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*						120				8 000	
	Écarts de réévaluation						124					
	Réserve légale						126				800	
	Réserves réglementées*						130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*					131						
	Report à nouveau						134				31 896	
	Résultat de l'exercice						136				(16 442)	
	Provisions réglementées						140					
Total I						142				24 254		
Provisions pour risques et charges						Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156				6 429	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*						166					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :					169	16 752	172			30 094	
	Produits constatés d'avance						174					
Total III						176				36 523		
Total général (I + II + III)						180				60 777		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182					
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL KALOGIANNIS FOURRURES**

Néant

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le 31/12/2021

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	20 747
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	3 000
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	23 747
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	1 938
	Variation de stock (marchandises)*				236	2 030
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	20 010
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	390	244	390
	Rémunérations du personnel*				250	9 384
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	3 008
	Dotations aux amortissements*				254	1 711
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges		259		262	
			260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	38 471	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(14 724)	
Produits financiers (III) 280				294		
Charges financières (V)						
Produits exceptionnels (IV)				290	1 282	
Charges exceptionnelles (VI)				300		
		347				
		348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	(13 442)	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312		
				314	13 442	
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des coproducts d'associés		247		330	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexes)		986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JLI (44. sexes A)	989	
	ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quinquies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991	Investissements outre-mer	344	
	ZFANG (44. quaterdecies)		345			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992	Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993	
	Cercles report en attente du déficit		346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	
	Dont divers			Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	996	
	Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies F)		641			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649			
					350	3 000
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col.1 Déficit col.2		352	
				354	16 442	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col.1 Déficit col.2		370		
				372	16 442	

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2021

Désignation de l'entreprise : SARL KALOGIANNIS FOURRURES

Néant

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	1 545	412		414		416	1 545		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 840	442		444		446	3 840		
	Installations générales, agencements divers	450	30 100	452		454		456	30 100		
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
	Immobilisations financières	480	1 601	482		484		486	1 601		
TOTAL		490	37 086	492		494		496	37 086		
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500	1 545	502		504		506	1 545		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 840	532		534		536	3 840		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	19 978	542	1 711	544		546	21 689		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	25 363	572	1 711	574		576	27 074		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1) 579				Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SARL KALOGIANNIS FOURRURES

Néant

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	16 442
Total des déficits restant à reporter	870	16 442

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SARL KALOGIANNIS FOURRURES		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012021		et clos le : 31122021	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1
	dont apprentis	657	
	dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	20 747
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	20 747
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	3 000
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	3 000
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	1 938
Variation négative des stocks		145	2 030
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	3 690
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	16 320
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	23 978
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	(231)
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	(231)
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024 du	160 au	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
 * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SO § Cotisation foncière des entreprises ; qualification des effectifs

© Sage